

L'ISOLATION DE TOITURE

« Lorsque la toiture est bien isolée, la transmission de chaleur et les mouvements thermiques du plancher de toiture sont limités et la formation de moisissures et de condensation superficielle est évitée. Le pouvoir isolant est déterminé par la valeur Lambda et par l'épaisseur de l'isolation, ainsi que par la qualité de la mise en œuvre. «

Extrait de : Note d'information technique 215 du CSTC

Faço zinc mets à disposition de ses clients sa compétence, son expertise en technique d'isolation et la qualité de ses matériaux.

Terminologie en ISOLATION

Valeur K : Niveau global d'isolation d'un bâtiment

: Est déterminé sur base des **Valeurs U** des différents éléments de construction (toit, murs, sols,...)

Valeur U: La valeur U d'un élément de construction correspond à la quantité de chaleur qui passe de l'air intérieur vers l'air extérieur à travers un mur, par heure, par mètre carré et par degré de différence de température entre l'air intérieur et extérieur

: Est déterminé sur base de l'épaisseur et du type de matériau choisi

: **Valeur = $1/R_t$**

Valeur R_t : Résistance thermique

: $R_t = \text{épaisseur en m} / \text{valeur Lambda } \lambda \text{ d'un matériau}$

Valeur Lambda λ d'un matériau : = conductivité thermique

[W/mK]

Les Grandes familles en ISOLATION

LAINES MINÉRALES (MW) :



LA PROTECTION INCENDIE
ROCKWOOL
BRANDVEILIGE ISOLATIE

TAKING CARE OF COMFORT

Valeur λ : entre 0.035 et 0.040 W/m.K

POLYSTYRENE EXTRUDE (XPS) :



Valeur λ : entre 0.034 et 0.036 W/m.K

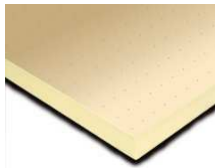
POLYURETHANE (PUR) :



Valeur λ : entre 0.027 et 0.028 W/m.K

Les Grandes familles en ISOLATION

POLIISOCYANURATE (PIR) :



Valeur λ : 0.024 W/m.K

VERRE CELLULAIRE (CG) :



Valeur λ : 0.042 W/m.K

ISOLANTS REFLECHISSANTS :



Résistance THERMIQUE : 0.279 m²K/W

Les Grandes familles en ISOLATION

POLYSTYRENE EXPANSE (EPS) :



Valeur λ : 0.033 et 0.045 W/m.K, selon le densité demandée

Pour le futur proche ...

ISOLANTS ECOLOGIQUES :

Laine de chanvre, laine de mouton, plaques de cellulose,...

Primes en région Wallonne :

La prime est uniquement valable pour la rénovation des toitures, des murs et des sols ainsi que pour les logements neufs.

Pour l'isolation du toit d'une habitation existante:

- le coefficient de résistance thermique R de l'isolant doit être supérieur ou égal à 3 m² K/W;
- le permis de bâtir de l'habitation doit avoir été octroyé avant le 1er décembre 1996

Pour l'isolation du toit d'une habitation existante:

€ 5,- par m² de surface isolée, placé par un entrepreneur enregistré
€ 2,- par m² de surface isolée, placé par un particulier

COMMENT SAVOIR SI UNE EPAISSEUR D'UN PRODUIT ISOLANT REpond AUX EXIGENCES QUI DONNENT DROIT à LA PRIME ?



Primes énergie 2008 - Annexe technique 1

Isolation du toit d'un bâtiment



Ce document constitue une annexe technique au formulaire de demande de prime. Il doit être rempli l'entrepreneur et remis au demandeur de la prime pour qu'il puisse la joindre à son formulaire de demande.

Vous trouverez probablement réponse aux questions que vous vous posez en appelant le 078 15 00 06.

1. Coordonnées de l'entrepreneur

1.1. Identification

M. Nom Prénom
 Mme

Numéro d'entreprise - - non assujetti à la TVA

Dénomination
 Enseigne commerciale *si différente de la dénomination*
 Forme juridique
 Numéro d'enregistrement

2. Travaux

2.1. Localisation des travaux

Rue Numéro Boîte
 Code postal Localité

2.2. Factures concernées

Numéro	Date	Détails de la facture
<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>